

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2026.

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Présent-es : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Annick ALLAIN, Elodie GUEGAN, Vanina CHAMBRIER

Absent-es avec pouvoir : Soizic LUCAS pouvoir à Yves LOYER, Damien GUEGAN pouvoir à Fabien DRAMARD, Cécilia REPESE pouvoir à Reine-Claude LUCAS

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Régis ROBERT

Ordre du jour :

Travaux urgents d'aménagement pour délocaliser les services de la mairie :

- ❖ Programme DETR/DSIL dépôt dossier 2026 : demande de subventions.
 - Estimatif des coûts
 - Plan de financement
- ❖ Mission de maîtrise d'œuvre
- ❖ Mission sécurité protection santé (SPS)

Orange : Fibre services communaux

Délibération n°2026D006 décisions modificatives sur exercice 2025

Etude CAUE contexte urbain paysager et architectural

Communication sur les délégations du conseil municipal au maire

Questions diverses écrites et orales

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00. Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal du 19 janvier 2026.

Monsieur Régis ROBERT est désigné secrétaire de séance.

Travaux urgents d'aménagement pour délocaliser les services de la mairie : Programme DETR/DSIL dépôt dossier 2026 - demande de subventions. Estimatif des coûts, Plan de financement

Monsieur le Maire expose aux conseillers l'urgence sanitaire à délocaliser les services de la mairie.

Il précise que 2 locaux professionnels sont disponibles dans la partie haute du bourg, au 15 Route de l'Apothicaierie.

Après une réunion sur place, trois esquisses de plans ont été proposées par un architecte qui a établi un rétroplanning de travaux prévoyant une fin en septembre 2026,

Sur les trois esquisses présentées, une a été retenue en sollicitant quelques modifications : la version modifiée est diffusée et présentée dans les détails aux conseillers.

Ensuite monsieur le Maire expose :

✓	L'Estimatif global des dépenses du programme HT :		
	Honoraires maîtrise d'œuvre :		16 800, 00 €
	Mission SPS :		1 800, 00 €
	Total études :		18 600, 00 €
	Travaux :		140 000, 00 €
	Divers, 3% :		4 200, 00 €
	Total travaux :		144 200, 00 €
	TOTAL PROGRAMME		162 800, 00 €
✓	Plan de financement prévisionnel :		
	Etat – DETR 2026	40%	65 040, 00 €
	Autofinancement	60%	97 760, 00 €
	TOTAL	100%	162 800, 00 €

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal la proposition.

Après avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve le programme, l'esquisse présentée, l'estimatif dépenses, le plan de financement prévisionnel, et autoriser monsieur le Maire à effectuer les démarches pour :

- solliciter le soutien de l'Etat sur le fonds DETR 2026,
- réaliser les travaux

et signer tout document pour mener à bien ce programme.

Travaux urgents d'aménagement pour délocaliser les services de la mairie - Mission de maîtrise d'œuvre

Vu la délibération n°1 de la séance du 2 février 2026,

Monsieur le Maire expose les éléments du contrat de maîtrise d'œuvre :

Trois esquisses de plans ont été proposées par un architecte qui a établi un rétroplanning de travaux prévoyant une fin en septembre 2026,

Sur les trois esquisses présentées, une a été retenue en sollicitant quelques modifications. La version finale est diffusée et présentée lors de l'exposition du programme.

Monsieur le Maire expose les bases du contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre complète :

- o Estimation :
 - o Travaux : 140 000 € HT
 - o Honoraires :
 - Taux : 12% de l'estimation des travaux
 - Montant : 16 800 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir la mission de maîtrise d'œuvre et de signer le contrat en PJ.

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la mission de maîtrise d'œuvre et charge monsieur le Maire de signer le contrat ainsi que tout document nécessaire à la réalisation des travaux urgents d'aménagement pour délocaliser les services de la mairie.

Travaux urgents d'aménagement pour délocaliser les services de la mairie - Mission sécurité protection santé (SPS)

Vu la délibération n°1 de la séance du 2 février 2026 portant sur le programme de travaux pour la délocalisation de la mairie,

Vu la délibération n°2 de la séance du 2 février 2026 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement,

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux qui seront réalisés nécessitent l'intervention de plusieurs entreprises. De ce fait, une mission de sécurité protection santé (S.P.S.) est obligatoire.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que :

2 entreprises ont été consultées :

Bureau Veritas
SOCOTEC

2 entreprises ont répondu :

Bureau Veritas a répondu qu'ils ne pouvaient pas assurer cette mission.
SOCOTEC a proposé une offre

Monsieur le Maire présente ainsi le devis proposé par l'entreprise SOCOTEC.

Montant de la mission : 1 800. 00 € HT

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le devis proposé par la SOCOTEC et charge monsieur le Maire de le signer.

Orange - Fibre services communaux

Vu la délibération n° 10 de la séance du 19 janvier 2026 portant sur le raccordement des services communaux.

Monsieur le Maire informe les conseillers,

- o d'une part du dysfonctionnement des 2 services suivants :
 - Internet au camping.
 - Téléphone à la cantine.
- o d'autre part, de la négociation avec le prestataire Orange :

Il expose aux conseillers les nouveaux tarifs proposés pour le raccordement et abonnements des 6 sites suivants : port, camping, centre d'accueil, bibliothèque, cantine et salle des fêtes.

Montant mensuel HT par site :

- Ligne internet : 47, 00 €
- Appareil et ligne téléphonique : 16, 30 €
- **Contrat total : 63, 30 €**

Montant ponctuel HT global :

- Installation totale pour les 6 sites : 1944,40 €.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouvelles conditions tarifaires proposées par Orange, autorise monsieur le maire à signer les contrats relatifs en e-signature et tout document permettant de mener à bien les installations.

Délibération n°2026D006 décisions modificatives sur exercice 2025

Vu la délibération n°6 de la séance du 19 janvier 2026 portant sur les décisions modificatives du budget port.

La situation éditée révélant des anomalies liées à un paramétrage lors de l'édition a indiqué des montants du « réalisé » inférieurs aux montants réellement réalisés. De ce fait, les écritures de modification de prévision budgétaires prévues par la Décision Modificative n'ont pas pu être enregistrées.

Concrètement :

- pas de diminution du 011 : la diminution prévue par la DM était trop élevée (du fait de l'erreur d'édition)
- pas d'augmentation du 042 : une écriture d'amortissement 2025 sera régularisée en 2026

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'annulation de la décision.

Etude CAUE contexte urbain paysager et architectural

Vu la délibération n°25-146-B11 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du 29 juillet 2025, par laquelle une convention globale de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (CAUE) a été signée par l'intercommunalité (pour elle-même et ses communes membres).

Vu la délibération n°7 de la séance du 11 décembre 2025, portant sur la mise à jour du « guide pour construire l'avenir ».

CONSIDÉRANT les missions portées par l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (CAUE).

CONSIDÉRANT que le plan de paysage de Belle Ile, porté par la Communauté de Commune, fixe l'objectif de qualité paysagère : « Repenser les formes urbaines face aux transitions, tout en préservant l'identité belliloise ».

CONSIDÉRANT que les 4 plans locaux d'urbanisme de Belle Ile garantissent la persistance de l'identité belliloise des formes urbaines, que leurs approbations récentes justifient la mise à jour du guide graphique « Construire à Belle Ile », que les évolutions sociétales et appelées par les transitions imposent d'interroger l'évolution des formes urbaines.

Le CAUE sollicite l'approbation de la commune sur les 2 secteurs qu'il propose de retenir, pour effectuer une étude du contexte urbain paysager et architectural.

Monsieur le Maire propose les deux secteurs suivants en spécifiant l'intérêt lié :

- Terrain près du cimetière : terrain de 13 683 m² acquis récemment par la commune pour la construction de logements pour actifs. Ce terrain est divisé en 2 zonages : l'un agricole, l'autre UBa. La partie UBa a une contenance de 6777 m² et est retenue en Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°2) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Entre le cimetière et l'OAP, une extension du cimetière d'environ 1700 m² est prévue.
- Terrain Route de l'Apothicaire : terrain de 4 325 m² appartenant à un propriétaire privé et se situant dans l'enveloppe urbaine (zonage UB). Le PLU marque ce terrain en OAP thématique, secteur de densification.

Après avoir voté et délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les deux secteurs présentés et charge monsieur le Maire d'en informer le CAUE.

COMMUNICATION sur les délégations du conseil municipal au maire

- Marchés publics

Monsieur le Maire donne lecture du listing des devis signés depuis le 19 janvier 2026.

Listing de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération n°2026D019 N°7 de la séance du 02 février 2026

N° ordre	Budget	Date Signature	Fournisseur	Objet	Montant en €	
					HT	TTC
1	PRINCIPAL	16/01/2026	GARAGE RENAULT	Remplacement feux stop + répétiteur latéral droit Kangoo 7397 ZB 56	178,70 €	219,84 €
2		07/01/2026	GARAGE RENAULT	Réparation pneu avant droit - Kangoo EQ-922-VA	32,50 €	39,00 €
3		07/01/2026	GARAGE RENAULT	Réparation faisceau électrique porte avant gauche - Nissan Cabstar AN-198-ZF	163,18 €	195,82 €
		20/01/2026	PLATRIERIE BELLE ILOISE	Fourniture et pose porte devant tableau électrique - logement Willaumez	460,00 €	506,00 €
4		20/01/2026	JUHEL MACONNERIE	Enduit du mur extérieur - Logement Rampe des Glycines	3 435,00 €	3 778,50 €
1	PORT					
1	CAMPING	31/12/2025	SFPL	Equipement pour locatif / four, grille pain, bouilloire	1 370,20 €	1 743,86 €
		31/12/2025	SARL CROZON LAURENT	2 Lave linges avec monnayeur	8 390,00 €	10 068,00 €
		07/01/2026	FOUSSIER	Bombe de marquage permanente	89,94 €	107,93 €
		07/01/2026	FOUSSIER	Clé accueil	32,63 €	58,12 €
2		07/01/2026	SIDER	Equipement plomberie	641,19 €	769,43 €
1	CAW					

Questions divers et orales :

La séance est levée à 19H37

LE MAIRE
Ronan JUHEL



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Régis ROBERT

